



Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02028929

HAL Id: hceres-02028929

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028929>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit privé

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politiques et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La mention de master *Droit privé* est proposée par l'UFR (unité de formation et de recherche) de Droit, de sciences politiques et gestion de l'université de Strasbourg. Elle repose sur un socle fondamental en droit civil. Elle comporte un tronc commun en 1^{ère} année de master (M1) proposant les matières de droit civil, mais aussi des matières apparentées. Elle propose trois spécialités en deuxième année de master (M2) : *Droit privé fondamental* (parcours recherche uniquement), *Droit de la famille interne, international et comparé* (deux parcours : recherche et professionnel) et *Droit international privé* (deux parcours : recherche et professionnel).

Analyse

Objectifs
<p>La mention <i>Droit privé</i> a une orientation principale en droit civil. Ses objectifs sont de permettre aux étudiants de construire leur projet professionnel en approfondissant les matières de droit privé dans une logique généraliste ou de se spécialiser en droit de la famille ou en droit international privé. Ainsi, en première année, les étudiants peuvent bénéficier d'un parcours pédagogique individualisé (sous réserve de compatibilité des horaires des cours). En deuxième année, l'orientation des étudiants est vaste à travers les trois spécialités : <i>Droit privé fondamental</i> ; <i>Droit de la famille interne, international et comparé</i>, et <i>Droit international privé</i>.</p> <p>Les objectifs de la mention sont de permettre aux étudiants d'acquérir une culture générale importante, des raisonnements juridiques précis et rigoureux et une aisance pour les présenter à l'écrit et à l'oral. Le travail sur la personnalité n'est pas négligé non plus (travail sur soi, qualité d'écoute). Ces différents objectifs visent la poursuite en doctorat, l'intégration dans des corps de métiers juridiques (réglementés tels qu'avocat ou du monde de l'entreprise tels que juriste d'entreprise spécialisé en droit des contrats). Enfin, l'objectif international est marqué par les choix proposés dans les différentes spécialités.</p>
Organisation
<p>La mention <i>Droit privé</i> comporte un tronc commun pour les semestres 1 et 2 ; les étudiants se voient proposer différentes matières fondamentales, le choix est encadré (cinq propositions) et les étudiants ont la possibilité d'apporter de la diversité dans le choix des matières d'ouverture. Si les étudiants peuvent interrompre leur cursus au semestre 2 pour préparer les concours et examens professionnels, il n'est pas précisé quel aménagement est proposé.</p> <p>Au niveau M2, trois spécialités sont proposées : <i>Droit privé fondamental</i> (parcours recherche uniquement), <i>Droit de la famille interne, international et comparé</i> (deux parcours : recherche et professionnel) et <i>Droit international privé</i> (deux parcours : recherche et professionnel). La mutualisation existe aussi entre les enseignements proposés au niveau M2 et entre les parcours recherche et professionnels. Les étudiants ont la possibilité de faire un stage et/ou un mémoire, mais la pratique n'est pas commune à l'ensemble des spécialités notamment pour le droit privé fondamental</p>

<p>qui ne contient qu'un parcours recherche et donc le stage est obligatoirement dans le centre de recherche. Il serait intéressant que les étudiants aient la possibilité de choisir leur lieu de stage, soit au sein du centre de recherche soit auprès d'un praticien, quelle que soit la spécialité. Cela suppose donc que la spécialité de droit privé fondamental prévoie un parcours professionnel au côté du parcours recherche (notamment pour permettre aux étudiants ne poursuivant pas en doctorat d'avoir une première expérience professionnelle à travers ce stage). Au cours de l'évaluation précédente, la spécialité <i>Droit international privé</i> était une composante du master <i>Droit international</i>. Le ministère n'ayant pas habilité cette mention, elle a été rattachée au master de droit privé.</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>La mention <i>Droit privé</i> est fréquente dans les universités françaises. Dans la nouvelle région Grand-Est, une formation en droit privé existe dans l'Université de Lorraine ; les masters ne sont pas en concurrence, car ils correspondent à des ressorts géographiques bien déterminées. Il existe aussi des masters de droit international privé à l'Université Lyon 3 sans que cela ne constitue une concurrence compte tenu des distances géographiques et d'une organisation des études différente.</p> <p>A l'égard des praticiens, les équipes pédagogiques ont des relations importantes et continues permettant aux étudiants de connaître les différentes opportunités professionnelles et de réaliser des stages. Ces relations ne semblent pas formalisées notamment par des conventions de partenariat, alors que ces dernières permettraient de les renforcer.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>L'équipe pédagogique est essentiellement composée d'enseignants-chercheurs, des doctorants, ATER et professeurs de langues de l'UFR Droit (926,5h CM et 1093,5h TD) ou d'universités extérieures (73,5h CM dont pour certains pour des cours de 1h ou 2h). Des professionnels interviennent (66h CM et 486h TD) en lien avec les professions juridiques souvent souhaitées par les étudiants dans leurs projets professionnels (avocats, magistrats, notaires, etc.), mais la proportion de leurs interventions n'est pas précisée. Compte tenu de l'orientation internationale, l'équipe intègre des professeurs étrangers (15h sont indiquées dans l'organigramme des intervenants, au vu des intitulés des cours ils sont dispensés dans la spécialité droit international privé) et il est possible de suivre des conférences générales en langues étrangères. Sur ces points, les tableaux ne distinguent pas les cours entre M1 et M2.</p> <p>Le M1 est coordonné par le vice-doyen chargé des masters. Chaque spécialité en M2 est sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur. Si les spécialités ont des orientations différentes, des éléments communs existent pour donner une cohérence à l'ensemble de la mention autour des matières fondamentales de droit privé.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Le tableau des effectifs montre une hausse des effectifs en M1 (les effectifs fluctuent entre 180 et 230 étudiants) ; le recrutement pour les M2 est stable autour de 70 étudiants (2013-2014 : 78 / 2014-2015 : 70 : 2015-2016 : 73) dont seulement une vingtaine d'étudiants issus du master 1. La répartition est égale entre les spécialités. Les étudiants viennent des universités françaises et étrangères.</p> <p>Les enquêtes au niveau de l'établissement sont considérées comme peu révélatrices des taux d'insertion professionnelle (pour l'année 2012-2013 sur 33 personnes ayant répondu à l'enquête, 15 ont un emploi et 3 étaient inscrits en doctorat). L'insertion à deux ans est souvent inférieure à 50 %. Dans le cadre de ce suivi, une baisse de la réussite au concours de l'ENM (Ecole nationale de la magistrature) est notée, ce qui fait l'objet de différentes discussions pour améliorer la préparation dans la prochaine offre de formation.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>La mention est adossée au centre de droit privé fondamental, mais des enseignants-chercheurs du CERDACC (deux enseignants-chercheurs du Centre européen de recherche sur le risque, le droit des accidents collectifs et des catastrophes) de Haute Alsace sont aussi associés.</p> <p>La place de la recherche est importante et progressive au cours des deux années et peut commencer dès la 1^{ère} année par une initiation à la recherche documentaire et par les enseignements de TD par des doctorants (sans rédaction de mémoire en M1). Une formation à la recherche documentaire est prévue à compter du Semestre 3 et les étudiants sont accueillis dans le centre de recherche (stage de recherche).</p> <p>Les étudiants sont sollicités pour participer à des travaux de recherche rapidement au cours du master. Des liens sont créés entre différentes universités pour faire intervenir les étudiants au cours de manifestations scientifiques (par des communications à un colloque organisé en décembre par le CDPF - centre de droit privé fondamental - à Strasbourg et par une participation à la journée des masters à l'Université de Bordeaux).</p> <p>La formation se fait donc à la recherche, mais aussi par la recherche, ce qui est un atout compte tenu de l'objectif principal de la mention qui est de valoriser le doctorat. Cependant peu d'étudiants continuent en doctorat (en moyenne trois par an).</p>

Place de la professionnalisation
<p>L'orientation générale de la mention permet de former les étudiants aux carrières juridiques et judiciaires des professions juridiques. Les étudiants bénéficient de suivi individuel pour la détermination de leur projet professionnel et de présentation collective (journée des métiers organisée par la composante sous la responsabilité du vice-doyen à l'insertion professionnelle). Des outils sont mis en place pour préparer les étudiants (CV, lettre de motivation, entretien individualisé) et il est à noter aussi le travail sur la maîtrise de la langue au niveau M2 pour les accompagner (travail dans le cadre de la professionnalisation et pour les étudiants étrangers ; 40,5hTD d'un professeur de français précisé dans le tableau pédagogique).</p> <p>Relativement aux compétences, la préparation à la professionnalisation se fait aussi par le travail de l'argumentation juridique tant à l'écrit qu'à l'oral.</p> <p>Les contacts avec les professions juridiques sont réguliers par l'intervention des praticiens dans la formation ou dans le cadre de colloques, favorisant ainsi les échanges avec les étudiants. Des stages sont possibles régulièrement, que ce soit auprès de praticiens indépendants ou de juridictions.</p> <p>Pour la construction de leur projet professionnel, les étudiants bénéficient d'un suivi personnel tout au long du master. Ils sont orientés aussi vers les services de l'université pour la préparation de leurs projets (Espace Avenir de l'Université de Strasbourg). Les étudiants qui poursuivent en doctorat sont accompagnés notamment pour l'obtention d'un contrat doctoral.</p>
Place des projets et des stages
<p>En M1, le stage repose sur le volontariat, mais est encouragé. Les étudiants sont accompagnés par le vice-doyen chargé des masters (ex. convention type et explication de la législation). Il est valorisé par l'attribution de 3 ECTS (qui ne compte pas pour l'attribution de l'année).</p> <p>En M2, les collaborations sont organisées avec les différentes professions. Spécifiquement, il existe un partenariat avec le TGI (tribunal de grande instance) de Strasbourg sur le suivi de jugements. Pour la spécialité <i>Droit international privé</i>, un stage à l'étranger est encouragé. Pour toutes les spécialités en parcours professionnel, le stage est obligatoire, mais est limité à huit semaines ce qui est peu pour une réelle immersion professionnelle. En parcours recherche, un stage recherche est organisé au sein du centre de droit privé fondamental (accompagnement prévu et communication à un colloque). Tous les étudiants réalisent un stage soit dans le centre de recherche soit en immersion auprès de praticiens ; il serait intéressant que les étudiants de la spécialité <i>Droit privé fondamental</i> aient la possibilité de choisir leur stage, c'est-à-dire soit auprès du centre de recherche soit auprès d'un praticien (cf. l'intérêt d'un parcours professionnel dans cette spécialité).</p>
Place de l'international
<p>De plus en plus d'étudiants étrangers sont accueillis en M1 dans le cadre de programme Erasmus ou autre forme de partenariat. L'adhésion au Campus France laisse à penser une augmentation de la part des étudiants étrangers dans les formations.</p> <p>Les étudiants français peuvent suivre aussi leurs parcours dans des universités partenaires (anglaise, espagnole, italienne, suisse) ou encore suivre un double diplôme. Dans le cadre du programme Erasmus, les étudiants sont peu nombreux (une quinzaine). Des étudiants de la double maîtrise franco-anglaise peuvent choisir de s'inscrire dans le M1 Au sein de la spécialité de droit privé fondamental, 20 % des places sont réservées aux étudiants étrangers, lesquels poursuivent souvent en doctorat à l'Université de Strasbourg. Les étudiants étrangers sont moins nombreux dans les autres spécialités, mais leur nombre est constant (même si la variation est plus importante : 2013-2014 : 1 en <i>Droit de la famille</i> et 7 en DIP / 2014-2015 : 8 en <i>Droit de la famille</i> et 2 en DIP / 2015-2016 : 2 en Droit de la famille et 4 en DIP). Ces étudiants bénéficient d'une bonne insertion professionnelle (souvent pour s'engager dans le métier d'avocat au Luxembourg).</p> <p>Les cours en langues étrangères sont importants, mais répartis différemment entre la 1^{ère} et la 2^{de} année. En effet, au cours du M1, les enseignements sont en français, les cours de langues sont obligatoires et les étudiants ont la possibilité de suivre un DU en terminologie juridique. Au cours du M2, les enseignements sont aussi en français, mais les étudiants peuvent suivre des conférences en langue étrangère organisées par l'école doctorale. Ils suivent des cours de langues et des cours de terminologie anglaise et allemande (pour l'anglais en master 1 : DU terminologie 32 h/semestre ; pas d'équivalent mentionné pour l'allemand et cours de terminologie mentionnés en master 2). Les étudiants doivent élaborer des travaux en langue étrangère. Des intervenants étrangers sont associés à la formation et viennent présenter leur système juridique ou des métiers aux étudiants. Il n'est pas précisé si ces conférences sont en langue étrangère.</p>

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>L'entrée en M1 est possible pour les étudiants titulaires d'une licence de droit et, pour les autres, leur admission est soumise à une commission pédagogique présidée par le vice-doyen chargé des masters. Les étudiants salariés bénéficient d'un aménagement possible de leur formation y compris en M2 (formation sur deux ans).</p> <p>L'entrée en master 2 suppose le respect de prérequis, la prise en considération des résultats de l'étudiant et une admission qui peut être soumise à une remise à niveau pendant l'été (travail vérifié par un oral à la rentrée universitaire en septembre). Les équipes pédagogique et administrative suivent les étudiants par un accueil en début d'année et tout au long du master pour prévenir d'éventuelles difficultés. Ces différents éléments contribuent au bon taux de réussite en M2 (en 2013-2014 : 68/78 et 204-2015 : 69/70). Si les étudiants sont admis à l'école d'avocats ou au centre de formation notarial, des dispositifs sont prévus pour les aider à cumuler leur formation dans ces métiers juridiques et l'obtention du master 2 sur deux ans.</p> <p>Aucun élément sur d'éventuelles passerelles entre les formations n'est précisé dans le dossier.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Pendant le M1, les cours sont en présentiels et assortis de travaux dirigés pour les matières fondamentales. Des travaux dirigés de langues sont obligatoires. Il est intéressant de remarquer que les étudiants sont formés à la recherche documentaire y compris numérique (par le SCD). L'équipe pédagogique utilise majoritairement la plateforme Moodle.</p> <p>Pour les situations particulières, les étudiants bénéficient des services d'accompagnement de l'université (sportifs de haut niveau, personnes en situation de handicap). Une réflexion est menée notamment pour les étudiants salariés qui peuvent avoir un régime spécifique.</p> <p>Pendant le M2, les étudiants ont de nombreux travaux individuels et collectifs à rendre supposant l'utilisation des ressources numériques, que ce soit pour la documentation ou la réalisation de ces travaux. L'utilisation de la plateforme Moodle est importante aussi au cours de cette année. Des modalités d'enseignement spécifique ne sont pas mentionnées.</p> <p>Les étudiants peuvent suivre aussi la formation C2i métiers du droit qui confère des compétences spécifiques dans les nouvelles technologies.</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation des étudiants en M1 prend la forme classique de contrôle continu en TD, épreuves écrites de trois heures. Les épreuves orales sont au choix de l'enseignant, mais sont rares compte tenu du nombre d'étudiants et des contraintes matérielles. Il est à remarquer que les semestres 1 et 2 ne se compensent pas.</p> <p>En M2, les modalités de contrôle sont communes aux différentes spécialités (un contrôle continu dans les unités d'enseignement et avec une compensation entre le S3 et le S4) ; les modalités sont donc déterminées ensemble par les équipes pédagogiques (mais elles ne sont pas précisées dans le dossier). Il existe un jury de semestre et un jury final. Compte tenu de la rareté des oraux en M1, cette forme d'évaluation est renforcée en M2.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les travaux envisagés pendant la formation permettent d'acquérir les différentes compétences visées comme objectifs de la formation (culture générale, travail sur le raisonnement juridique et expression écrite et orale). Il est recommandé aux étudiants de réaliser un portefeuille de compétences avec les services de l'université.</p> <p>Au niveau de la 1^{ère} année de master, les réunions se font sous la responsabilité du vice-doyen chargé des masters. Pour la 2^{de} année, la coordination est réalisée par le responsable de chaque spécialité en concertation avec l'équipe pédagogique (nature des travaux pour travailler les compétences attendues et déterminer les modes d'évaluation). Il est regretté que les modalités ne soient pas plus précisées.</p> <p>Le supplément au diplôme ne précise pas les compétences visées.</p>
Suivi des diplômés
<p>Des enquêtes sont réalisées par l'ORESIPÉ (Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants) à deux ans après la fin du master. Il est aussi organisé un suivi par les responsables de spécialité en demandant aux diplômés d'envoyer un mail en décembre ou janvier après la période des examens et concours ou de recherche d'emploi précisant leur situation professionnelle. Ce retour par mail est présenté comme très satisfaisant sans que l'on ait dans le dossier d'autoévaluation un taux de retour. Il serait bien que cette enquête soit institutionnalisée et se fonde sur un questionnaire adressé par la faculté de droit plutôt qu'une collecte d'informations issues de mails. Par ailleurs, une association des diplômés a été créée en 2015 pour la spécialité de droit privé fondamental, ce qui devrait permettre de créer des liens entre les différentes promotions à l'avenir. Cela pourrait être généralisé pour toutes les spécialités.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention et couvrant les deux années du master et les différentes spécialités ou parcours.

En M1, les équipes pédagogiques des formations sont rassemblées trois à quatre fois par an sous la présidence du vice-doyen chargé des masters. Les enseignements des formations sont évalués anonymement par l'université.

Au niveau du M2, le conseil de perfectionnement réunit des enseignants-chercheurs, des praticiens (le Président du Tribunal de grande instance préside ce conseil) et des représentants d'étudiants.

Les discussions ont servi à l'évolution de la formation ; par exemple elles ont pu montrer la limite de mutualisation des cours avec le risque de chevauchement. L'équipe pédagogique a pris en considération cette remarque pour envisager une meilleure coordination des cours. Il en est de même de l'investissement des étudiants tout au long de l'année dans les manifestations scientifiques du centre de recherche dont l'intérêt a été souligné par ce conseil, ou encore le regroupement des matières à examen en début de semestre dans la spécialité *Droit de la famille interne, international et comparé*.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Approfondissement des matières de droit privé tout en permettant une spécialisation internationale pour certains étudiants.
- Suivi personnalisé des étudiants pour l'acquisition des compétences, la construction du projet professionnel et aussi sur le travail des compétences plus personnelles.
- Mutualisation des cours ce qui permet un choix important pour les étudiants et une dynamique de groupe en M2.
- Relations importantes avec les praticiens permettant aux étudiants de bien construire leurs projets professionnels et d'y être bien préparé (place dans les enseignements, dans le conseil de perfectionnement et par l'accueil en stage).

Points faibles :

- Faiblesse du nombre de diplômés poursuivant en doctorat alors que cet objectif est présenté comme important.
- Taux d'insertion professionnelle faible.
- Faiblesse des cours de droit en langues étrangères et absence de certification linguistiques.
- Absence d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention.
- En cas d'arrêt au cours du semestre 2 de M1 pour la préparation de concours ou d'examens, aucun dispositif d'accompagnement n'est présenté.

Avis global et recommandations :

La mention *Droit privé* vise l'approfondissement du droit civil. L'organisation des spécialités est claire et permet aux étudiants de préparer les matières fondamentales des concours et les examens des différentes professions juridiques ou leur intégration dans une entreprise (parallèlement à leur inscription à l'IEJ). Il serait nécessaire d'envisager un accompagnement spécifique pour les étudiants arrêtant le M1 pour préparer les concours et examens, mais aussi de l'envisager pour la reprise de leur master en cas d'échec à ces concours ou examens.

L'aspect international pourrait être encore renforcé notamment par les conférences et les cours de droit en langues étrangères. Il convient de réfléchir aussi à la place de la spécialité *Droit international privé* qui dépendait dans l'ancienne offre de formation de la mention *Droit international* et qui, selon l'équipe pédagogique, trouverait mieux sa place dans cette mention. Cela serait justifié au vu de la nouvelle nomenclature des mentions et permettrait une meilleure mutualisation des enseignements.

Compte tenu de la démarche forte pour l'initiation à la recherche au niveau du M2, il convient d'accentuer l'accompagnement des étudiants souhaitant réaliser une thèse, notamment au cours du semestre 4 (au-delà du bilan qui est organisé à la mi- semestre).

Selon l'enquête de l'établissement le taux d'insertion professionnelle est faible. La connaissance du taux d'insertion professionnelle peut difficilement reposer sur un mail envoyé par l'étudiant au cours de l'année n+1 après l'obtention du diplôme (pour lesquels le dossier ne mentionne pas les résultats). Une procédure pourrait être formalisée pour faciliter le recueil d'informations.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Master

Mention : *Droit privé*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr